

Arrondissement de
Sélestat-ErsteinExtrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

8 décembre 2016

Séance du

Nombre des Conseillers élus :

15

sous la présidence de M.

Serge JUNG

Conseillers en fonction :

14

Conseillers présents :

11 Membres absents excusés : Mme Patricia KOENIG-HEITZ - MM.
Philippe KELLER et Yvan SCHEECK.**POINT 1 : TRAVAUX d'AMENAGEMENT DU NOUVEAU CIMETIERE : ATTRIBUTION
DE MARCHES**

Le Maire informe l'assemblée que la Commission « bureau d'adjudication et d'appel d'offres » s'est réunie le 15 novembre 2016 en présence de Monsieur Dominique DIEFFENBACHER, Architecte, et soumet le rapport de cette réunion aux conseillers.

Vu l'avis favorable de la Commission,

Le Conseil Municipal,

DECIDE

A l'unanimité,

- de retenir les entreprises suivantes :

Lot n° 1 : Gros-oeuvre : Ets SPAHN (DAMBACH LA VILLE) pour
10.075,14 Euros H.T.

Lot n° 2 : Clôture : Ets TENN GLASZ (RUSS) pour 7.647,00 euros
H.T.

Lot n° 3 : Portail : Ets BIECHEL (OSTHOUSE) pour 3222,00 Euros
H.T.

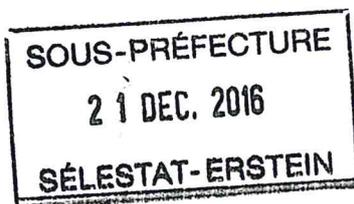
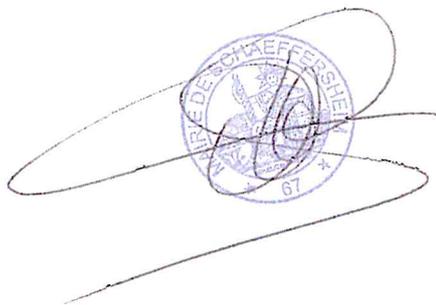
Lot n° 4 : Aménagements Extérieurs : Ets SPIESS (KERTZFELD) pour
50.000,00 Euros H.T.

Lot n° 5 : Espaces verts : Ets ID VERDE (HOLTZHEIM) pour 3206,17
Euros H.T.

Lot n° 6 : Mobilier urbain : Ets OESTERLE (LUTTERBACH) pour
3588,00 Euros H.T.

Lot n° 7 : Forage et Fontaine : sera attribué ultérieurement, une visite des lieux doit être effectuée pour apprécier les travaux réellement envisageables sur le site.

Certifié conforme au registre.
Le Maire, Serge JUNG



Arrondissement de
Sélestat-Erstein



Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des Conseillers élus :

15

Séance du

8 décembre 2016

sous la présidence de M.

Serge JUNG

Conseillers en fonction :

14

Conseillers présents :

11 Membres absents excusés : Mme Patricia KOENIG-HEITZ, MM. Philippe
KELLER et Yvan SCHEECK.

POINT 2 : DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE n° 1/2016

Le Maire informe l'assemblée de l'acquisition d'un nouveau tracteur-tondeuse John Deere X740 selon la délibération du 26 mai 2016.

Afin de permettre le règlement de cet achat en remplacement de l'ancien tracteur référencé X300, il y a lieu de procéder à une décision modificative budgétaire.

LE CONSEIL

Après délibération

A l'unanimité

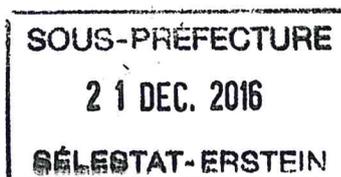
DECIDE

- de procéder à la décision modificative suivante :

Comptes : 21316	- 6516,00 euros
21571	+ 6516,00 euros

Rendu exécutoire le 8 décembre 2016

Certifié conforme au registre
Le Maire, Serge JUNG



Arrondissement de
Sélestat-ErsteinExtrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

8 décembre 2016

Nombre des Conseillers élus :

15

Séance du

Serge JUNG

sous la présidence de M.

Conseillers en fonction :

14

Conseillers présents :

11 Membres absents excusés : Mme Patricia KOENIG-HEITZ - MM. Philippe
KELLER et Yvan SCHEECK**POINT 3 : CENTRE DE GESTION DE LA F.P.T. DU BAS-RHIN : DOCUMENT
UNIQUE d'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Le Maire informe les conseillers que la commune de Schaeffersheim s'engage dans une démarche d'amélioration continue dont l'étape initiale est la réalisation du Document Unique. Pour ce projet, il est prévu d'associer très largement les personnels et les partenaires sociaux de la collectivité.

Le pilotage de ces travaux requiert du temps et des compétences mobilisées pour majeure partie au sein de l'ensemble des services de la commune et pour partie avec le recours de la Sté SOCOTEC pour l'identification et l'évaluation des risques professionnels et du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Bas-Rhin pour le contrôle et l'analyse des documents mis en place.

Le CDG 67 a mobilisé dans ce partenariat le Fonds National de Prévention afin de permettre aux collectivités engagées dans la démarche d'obtenir une subvention pour la réalisation du Document Unique.

Le Fonds National de Prévention de la Caisse Nationale de Retraite des Agents des Collectivités Locales (CNRACL) a pour vocation d'encourager et accompagner le développement d'actions de prévention en milieu du travail.

Des conditions importantes sont fixées au financement :

- Présenter un projet associant largement le personnel et privilégiant le dialogue social,
- Décliner et mettre en œuvre les plans d'actions issus de l'évaluation des risques professionnels,
- Veiller au transfert des compétences du prestataire vers les services en interne, pour devenir autonome.

L'aide apportée par le FNP prend la forme d'une valorisation financière du temps consacré au projet par les personnels spécifiquement mobilisés sur le sujet.

Le projet d'évaluation des risques professionnels de Schaeffersheim mobilisera sur 4 jours environ 6 agents et représentants de l'autorité territoriale.

Un dossier va donc être préparé en vue de solliciter une demande de subvention auprès du FNP de la CNRACL.

LE CONSEIL

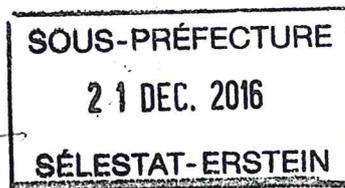
Après délibération

A l'unanimité

DECIDE

- de s'engager dans une démarche globale de prévention des risques professionnels basée sur la réalisation du document unique,
- de s'engager à mettre les moyens humains et financiers afin de mener à bien les actions de prévention,
- de bien vouloir autoriser la présentation au FNP d'un dossier de subvention pour le projet d'évaluation des risques professionnels,
- d'autoriser la Commune de Schaeffersheim à percevoir une subvention pour le projet.

Certifié conforme au registre.
Le Maire, Serge JUNG



Arrondissement de
Sélestat-Erstein



Extrait du procès-verbal
des délibérations du Conseil Municipal

8 décembre 2016

Nombre des Conseillers élus :

15

Séance du Serge JUNG

sous la présidence de M.

Conseillers en fonction :

15

Conseillers présents :

11 Membres absents excusés : Mme Patricia KOENIG-HEITZ - MM.
Philippe KELLER et Yvan SCHEECK.

POINT 4 : DIVERS et COMMUNICATIONS

- 1) FETE NATIONALE DU 14 JUILLET : Les conseillers se prononcent en faveur d'un roulement annuel. Chaque année, une autre association du village se chargera de l'organisation de cette manifestation.
- 2) VENTE DE BOIS DE FEU : La vente publique de bois de feu à façonner provenant de la forêt communale aura lieu jeudi 22 décembre à 18 h.
- 3) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CANTON D'ERSTEIN : DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES : Le Maire informe que dans les communes de moins de 1000 habitants, les conseillers communautaires sont désignés dans l'ordre du tableau, y compris le suppléant.

Serge JUNG est membre titulaire
Marie-Berthe KERN membre suppléante

Certifié conforme au registre.
Le Maire, Serge JUNG

